



Arbitrage à une vitesse olympique

Par Richard W. Pound, arbitre



Le Village olympique ouvrira ses portes le 8 février 2010 pour accueillir les athlètes, entraîneurs et officiels des équipes qui commenceront à se rassembler à Vancouver et dans les villages satellites de Whistler et des environs. Ce sera le début de la période olympique, qui se terminera avec la Cérémonie de clôture des Jeux, le 28 février.

Les participants aux Jeux olympiques pourront se prévaloir, entre autres, de services offerts par le Tribunal arbitral du sport (TAS), l'organisme d'arbitrage créé en 1984 par le Comité international olympique (CIO), aujourd'hui sous l'autorité du Conseil international de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS), un organisme comportant plusieurs niveaux et formé de représentants du CIO, des fédérations internationales de sport (FI), des comités nationaux olympiques (CNO), d'athlètes olympiques et d'experts internationaux en matière d'arbitrage.

Une expérience considérable a été développée dans le domaine spécialisé de l'arbitrage de différends sportifs au fil des années et une liste d'arbitres provenant de différents pays a été établie pour trancher les litiges portés devant le TAS. Avec l'accord des parties aux Jeux olympiques, les litiges sont portés devant le TAS, y compris ceux découlant de décisions prises par le CIO, les FI et les CNO, et les décisions rendues par le TAS sont définitives et exécutoires pour les parties (sous réserve d'un recours très restreint au Tribunal fédéral suisse pour des questions de compétence ou de procédure). La procédure du TAS correspond de manière générale à ce que les parties peuvent attendre d'une procédure d'arbitrage ordinaire et ne

comporte guère de particularités procédurales dignes de mention.

Lors d'occasions telles que les Jeux olympiques, cependant, le rythme d'un arbitrage ordinaire n'est pas suffisant. Pendant les Jeux olympiques, les décisions sur des affaires litigieuses doivent être rendues d'urgence, surtout lorsque l'issue d'un litige peut avoir des conséquences sur une compétition en cours.

« La Chambre ad hoc a pour mandat de fonctionner de manière équitable, rapide et gratuite. »

C'est pourquoi une sous-catégorie spéciale d'arbitrage a été créée au sein du TAS, à savoir la Chambre ad hoc du TAS. Le TAS sélectionne un petit nombre d'arbitres qui ont une expertise particulière et les fait venir dans la ville hôte durant toute la période des Jeux olympiques. On peut faire appel à eux pour trancher tout différend découlant des Jeux ou susceptibles d'avoir des conséquences sur les Jeux. Huit arbitres seront disponibles du 2 au 28 février 2010 : Yves Fortier* (CAN), Henri Alvarez (CAN), Olivier Carrard (SUI), Liu Chi (CHN), Michael Geislinger (AUT), Ulrich Haas (ALL), David Grace (AUS) et José Juan Pinto (ESP). La coordination des activités du TAS à Vancouver est assurée par la Canadienne Tricia Smith*, membre du CIAS et vice-présidente du Comité olympique canadien.

La Chambre ad hoc a pour mandat de fonctionner de manière équitable, rapide et gratuite. Le respect du droit des intéressés à une procédure équitable est assuré et les décisions sont rendues par des arbitres complètement indépendants des parties. Les décisions sont rendues dans les 24 heures du dépôt de l'appel. Et la procédure est entièrement gratuite pour les parties : il n'y a pas de droits à payer pour

Suite à la page 4

* Yves Fortier et Tricia Smith sont des arbitres avec le CRDSC.

Dans cette édition :

Ombudsman d'Équipe Canada aux Jeux paralympiques d'hiver 2010	2
Ombudsman d'Équipe Canada aux Jeux olympiques d'hiver 2010 : Une expérience juridico-sportive	3
Arbitrage à une vitesse olympique - suite	4



Ombudsman d'Équipe Canada aux Jeux paralympiques d'hiver 2010 par Jeff Palamar



Je suis très heureux d'avoir la chance, une fois de plus, de faire partie d'Équipe Canada. Mon expérience à Pékin en 2008 m'a aidé à définir ce qu'un ombudsman fait, concrètement.

J'aide à résoudre des problèmes.

Il peut s'agir d'appels ou de contestations de classification, de protêts, de plaintes de harcèlement, de conflits interpersonnels, d'affaires de dopage ou de quoi que ce soit d'inhabituel.

Mon rôle est d'aider, autant que possible, à faire en sorte que les Jeux se déroulent mieux pour Équipe Canada et pour chacun de ses membres. Voici quelques exemples du travail que j'ai accompli à Pékin :

- ♦ j'ai offert mon opinion à l'occasion de conflits, lorsque des personnes qui ne s'entendaient pas avaient besoin d'un moyen sûr pour gérer leurs frustrations, avant de pouvoir se concentrer à nouveau sur réaliser la meilleure performance possible;
- ♦ j'ai été le conseiller stratégique et représentant lors de protêts logés par d'autres pays contre nous, et mon rôle était de m'assurer que les intérêts de nos athlètes étaient protégés;
- ♦ j'ai aidé un athlète contrarié, qui avait remarqué une violation des règles par un adversaire, mais qui après avoir consulté son entraîneur avait décidé de ne pas déposer de protêt. L'athlète est par la suite revenu sur sa décision et nous avons dû résoudre le problème non seulement en logeant le protêt mais aussi en rétablissant sa relation endommagée avec l'entraîneur;
- ♦ j'ai eu à calmer et à défendre un athlète qui avait « échoué » une épreuve de classification (sa vision était trop bonne ce jour-là) et qui risquait donc, quelques jours avant le début des Jeux, de devoir se contenter d'être spectateur plutôt que participant à la compétition;
- ♦ j'ai tenu des séances de résolution de problèmes avec un responsable de sport inquiet d'un changement de politique du comité organisateur, qui ont mené à des discussions à propos des politiques internes et des différentes philosophies des divers entraîneurs dans ce sport;
- ♦ j'ai aidé à calmer un athlète qui, dérangé par un conflit potentiel avec un compagnon de chambre, était incertain de la manière appropriée de réagir sans embarrasser qui que ce soit ni faire une scène;
- ♦ dans le cadre du programme Parents et amis, j'ai porté assistance à des partisans d'Équipe Canada, venus de si loin, pour

se loger, se nourrir, assister aux compétitions, participer aux événements spéciaux et tours; et

- ♦ j'ai aidé à déplacer de l'équipement, retrouver des bagages égarés et rempli toutes « autres tâches assignées » au besoin.

Fait intéressant, tant les athlètes que les autres membres de l'équipe et les parents m'ont répété maintes fois, durant les Jeux, comment ils appréciaient ma présence, car ils étaient confiants que je serais là pour leur venir en aide si un problème survenait. Ainsi rassurés et confiants, les participants ont pu consacrer toute leur attention à leur travail, sans inquiétude, afin d'obtenir de meilleurs résultats qu'ils n'en auraient peut-être obtenus autrement. Les athlètes et les membres de l'équipe ont pu se concentrer sur la performance. Les parents et autres partisans ont pu bien profiter de leur expérience. Cela les reconfortait de savoir que s'il se passait quoi que ce soit, ils pourraient compter sur moi et sur Équipe Canada pour veiller à leurs intérêts et leurs besoins.

J'aborde les Jeux de Vancouver-Whistler dans le même esprit. Je serai là pour que tout se déroule mieux. Je serai là pour faire

« Mon expérience à Pékin en 2008 m'a aidé à définir ce qu'un ombudsman fait, concrètement. J'aide à résoudre des problèmes. »

tout ce que je pourrai afin que les autres puissent réussir et vivre la meilleure expérience possible, à leur façon. Ce rôle sera particulièrement important dans le contexte de « Jeux à domicile », car la pression sera d'autant plus grande. Si un test antidopage devait mal tourner, Si un athlète était trop stressé par la présence de 50 membres de sa famille et amis venus pour le regarder, Si les rapports entre un entraîneur et un athlète devaient se gâter à cause d'un désaccord

sur la répartition du temps entre l'entraînement et « l'expérience des Jeux », etc., je serai là pour aider.

Je serai là d'une part pour donner du réconfort, et d'autre part pour m'assurer que les gens connaissent leurs droits, et savent que leurs intérêts et leurs droits seront protégés au besoin. De manière générale, mon rôle sera de travailler au sein d'Équipe Canada pour fournir un soutien et une aide au moment et à l'endroit où ils seront nécessaires.

Je serai disponible et accessible en permanence, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Et je partagerai mon temps entre Whistler et Vancouver, dans les Villages et sur les sites des compétitions ou ailleurs, si l'on a besoin de moi. Je suis également disponible avant les Jeux et je discuterai volontiers avec quiconque a besoin d'aide, se pose des questions ou veut simplement bavarder un peu.

Je suis très fier d'être de retour et de faire partie du groupe impressionnant de Canadiens qui forment Équipe Canada. Vous êtes vraiment les meilleurs des meilleurs et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir afin que vous fassiez de votre mieux à Vancouver et Whistler. ■

Dans les gradins

- Bienvenue à nos trois nouveaux membres du Conseil d'administration : Frank Fowlie, John F. Reid, et Judith Ann Tutty.
- En décembre 2009, un nouveau médiateur bilingue, Roger Beaudry, s'est ajouté à la liste de professionnels en RED du CRDSC.



Ombudsman des Jeux olympiques de Vancouver 2010 : Une expérience juridico-sportive Par Yann Bernard



Au Jeux olympiques, les athlètes et leur garde rapprochée doivent fournir la performance de leur vie. D'innombrables facteurs peuvent les empêcher de performer au meilleur de leurs capacités. Les conflits interpersonnels au sein de l'équipe, le manque d'éthique ou même la tricherie d'adversaires ne sont pas les moindres de ces facteurs.

Depuis plusieurs années maintenant le Comité olympique canadien (COC) a adopté une stratégie qui a fait ses preuves pour diminuer ces risques : l'intégration d'un juriste et médiateur au sein de l'équipe sous le titre d'ombudsman.

C'est un grand honneur que me fait le COC en me confiant ce rôle au sein du contingent canadien qui se rendra à Vancouver prendre part aux Jeux de 2010. Il s'agit d'une fonction du plus grand intérêt pour un avocat dont une partie de la vie est vouée au sport et une opportunité de rêve de mettre sa profession au service d'une passion.

L'ombudsman a un rôle interne et un rôle externe face à l'équipe canadienne. À l'interne, il fait partie de l'équipe résidant au village olympique, participe à la vie de l'équipe et contribue à régler tout différend interne qui pourrait se présenter entre membres de la délégation ou encore entre le COC et des membres de la délégation. À cet égard, il peut agir comme médiateur ou encore aviser les dirigeants de la mission afin que les décisions qui lui apparaissent les plus équitables et appropriées soient prises. À cet égard, l'efficacité requise par le contexte olympique, les délais serrés et la nécessité de prendre à l'occasion des décisions ayant un impact très grand sur les droits des athlètes et leurs rêves sont des facteurs qui rendent le travail à la fois plus intense et plus critique.

Sur le plan externe, l'ombudsman a à représenter le contingent canadien à titre de porte-parole ou de procureur auprès de différentes instances, notamment le Tribunal arbitral du sport (TAS), en cas de différends avec des intervenants extérieurs, comme par exemple les fédérations internationales ou les délégations des autres nations engagées, dont les intérêts peuvent être contraires à ceux du Canada.

Vu sous cet angle, le rôle de l'ombudsman sert à contribuer à ce que le respect des règles et des valeurs olympiques soit assuré et que les Canadiens obtiennent l'entier mérite que leur vaut leur performance, sans interférence indue ou injuste. Dans ce cadre, l'ombudsman fait partie d'une équipe plus vaste composée à la fois des entraîneurs, du personnel des délégations et du personnel du COC dont la mission est d'assurer la meilleure performance possible des athlètes.

Ce qui m'a préparé à ce rôle est d'abord et avant tout les 25 années de compétition d'escrime aux niveaux national et international et mes 15 ans de pratique du droit administratif, du travail et du sport.

Au plan sportif, j'ai eu l'opportunité de connaître les hauts et les bas de la vie d'athlète en représentant le Canada de nombreuses années sur le circuit de la Coupe du monde au fleuret puis à l'épée. Les quatre championnats du monde et les très nombreux déplacements et tournois internationaux auxquels j'ai participé m'ont permis d'apprendre ce qu'est la vie d'athlète, de membre d'une équipe et de compétiteur. Les aspects psychologiques, comportementaux et sociaux qui mènent éventuellement à des problèmes interpersonnels ou encore juridiques doivent être bien maîtrisés si l'on veut apporter une contribution significative à la prévention et au règlement de conflits possibles au sein d'une équipe aussi performante et compétitive que l'équipe olympique canadienne. Les innombrables sources de stress et de conflits potentiels ne peuvent pas être toutes anticipées et prévenues, mais la familiarisation avec leurs origines habituelles et les différents types de réactions humaines à ces stress est une qualité de base pour jouer le rôle d'ombudsman.

« Il s'agit d'une fonction du plus grand intérêt pour un avocat dont une partie de la vie est vouée au sport et une opportunité de rêve de mettre sa profession au service d'une passion. »

Bien que chaque membre de l'équipe de direction de l'équipe olympique canadienne souhaite ne jamais avoir à recourir à un tribunal ou d'autres instances pour faire trancher un litige dans lequel des Canadiens seraient impliqués, il reste que l'équipe doit être entièrement préparée à une telle éventualité afin que ne soit tolérée aucune injustice qui pourrait contribuer à faire perdre au Canada ou à l'un de ses athlètes une place ou une opportunité qui lui revient. Aussi, l'ombudsman doit contribuer à faire en sorte que l'équipe soit prête à procéder

de la façon la plus complète mais la plus efficace possible à la représentation des intérêts canadiens en cas de litige sur place aux Jeux. Le mode de procédure applicable devant le TAS (dont une division ad hoc sera présente aux Jeux) s'apparente à celui des tribunaux administratifs devant lesquels plaident chaque jour de très nombreux procureurs canadiens en droit du travail et en droit administratif. Ma pratique professionnelle actuelle est à cet égard de nature à me préparer pour une bonne partie de ce défi qui sera le mien à Vancouver.

Le COC a judicieusement décidé d'impliquer l'ombudsman dans la vie quotidienne des athlètes et du personnel d'encadrement au village olympique de Vancouver. Comme cela s'est produit lorsque j'occupais le même poste aux Jeux panaméricains de Rio en 2007, une telle stratégie permet de créer des interactions et des affinités entre l'ombudsman et les premiers intéressés pouvant avoir recours à des avis et de l'aide : les athlètes, les entraîneurs et les chefs de délégation. Ainsi, l'ombudsman doit être l'une des personnes les plus faciles à joindre et à contacter sur le site du village.

L'effet direct d'une telle présence, particulièrement auprès des athlètes, permet des interventions internes rapides et préventives pour empêcher le développement de conflits

Suite à la page 4



Suite de la page 1—Arbitrage à une vitesse olympique

déposer une demande, ni d'attribution de dépens, et tous les coûts de la procédure sont pris en charge par le CIAS. En revanche, les parties doivent s'acquitter de leurs propres frais.

Toute personne accréditée pour les Jeux de Vancouver et tout organisme de sport régi par la Charte olympique, présents à Vancouver, peuvent saisir la Chambre ad hoc d'un différend en déposant une demande par écrit auprès du bureau du TAS à Vancouver, situé à l'Hôtel Renaissance, rue Hastings Ouest. Un formulaire de demande est à la disposition des parties au bureau du TAS ou peut être téléchargé à partir du site Internet du TAS (www.tas-cas.org). Les demandes doivent comprendre une brève description des faits et des moyens de droit fondant la demande, ainsi que les prétentions du demandeur.

La décision contestée ainsi que tous les autres documents pertinents doivent être annexés à la demande. Mais avant de pouvoir déposer sa demande auprès de la Chambre ad hoc, le demandeur doit avoir épuisé toutes les voies de recours internes de l'organisme concerné. Ainsi, si les règlements applicables d'une FI prévoient qu'une décision doit d'abord être contestée devant un Jury d'appel, une partie lésée ne peut pas court-circuiter cette étape en interjetant appel directement auprès de la Chambre ad hoc.

Dès le dépôt de la demande au bureau du TAS, la procédure arbitrale est engagée. Normalement une formation composée de trois arbitres examine l'appel, mais en cas d'urgence particulière, il peut arriver, exceptionnellement, qu'un arbitre unique soit nommé. Les parties, ainsi que toute tierce partie intéressée (juridiquement), sont convoquées à une audience à très brève échéance, pour présenter leurs positions et produire les témoins ou documents auxquels elles souhaitent recourir. Dans des cas complexes, la Formation peut ordonner d'autres mesures d'instruction avant de rendre une décision. Elle peut en particulier

faire témoigner un expert ou ordonner une autre audience. Les parties peuvent avoir l'assistance d'un avocat ou autre représentant de leur choix. Des avocats bénévoles seront disponibles et le bureau du TAS en fournira la liste aux parties.

Les règles d'arbitrage sont celles qui ont été établies pour les Jeux olympiques et des copies peuvent être obtenues au bureau du TAS à Vancouver ou sur le site Internet mentionné précédemment. En cas d'extrême urgence, la Chambre ad hoc peut ordonner immédiatement la suspension des effets de la décision contestée, ou toute autre mesure provisoire, jusqu'à ce que la Formation ait statué sur la demande. La procédure se déroule en anglais ou en français et les parties peuvent demander l'assistance d'un interprète lors de l'audience. D'autres informations sur le processus et ses exigences sont disponibles au bureau du TAS.

Les décisions sont finales et exécutoires dès qu'elles sont communiquées aux parties. Sous réserve de certaines exceptions, les décisions ne sont pas confidentielles et sont communiquées aux médias intégralement, avec un résumé du cas.

Les officiels du TAS s'assurent que toutes les délégations aux Jeux sont au courant de l'existence de la Chambre ad hoc. Le secrétaire général du TAS assiste à la réunion des chefs de mission immédiatement avant les Jeux et distribue des feuillets d'informations sur la disponibilité du processus d'arbitrage accéléré.

Les participants aux Jeux olympiques, et les athlètes en particulier, pourront mieux profiter de leur expérience en sachant qu'un processus arbitral indépendant est à la disposition de toutes les parties et pourra être engagé pour résoudre, en temps réel, les différends susceptibles de survenir au cours de la compétition la plus importante et la plus stressante de toutes les compétitions sportives. ■

Suite de la page 3 - Ombudsman des Jeux olympiques

pouvant interférer avec la performance.

Il est très important que les athlètes sachent exactement qui est l'ombudsman, où ils peuvent me trouver et qu'ils n'hésitent pas à communiquer avec moi dès qu'un problème commence à poindre à l'horizon. Tout autre membre de l'équipe d'encadrement peut également servir de canal de communication afin de requérir les services de l'ombudsman.

C'est un réel honneur que de pouvoir contribuer au succès des athlètes canadiens et, de cette façon, continuer un long engage-

ment en sport amateur en troquant cette fois l'épée pour les mots.

De nombreux juristes au Canada exercent leur profession auprès d'athlètes et de membres de la communauté sportive en différentes qualités. Les gens du Centre de règlement des différends sportifs du Canada et ceux qui plaident devant eux en sont des exemples bien connus. Il me fait plaisir de penser que je représenterai aussi cette communauté de juristes en participant à ces Jeux.

Au plaisir de vous croiser à Vancouver ! ■

Événement prochain

- **28 février 2010** : Présentation à la Conférence des entraîneurs de l'Ontario, Guelph, ON.



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8
Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246
1-866-733-7767 1-877-733-1246

ISSN 1712-9915

www.crdsc.ca



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada remercie Sport Canada pour sa généreuse contribution financière.